

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

AMENDEMENT

N ° AS54

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Gaillot, M. Taché et Mme Cariou

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.